

<b>Source name</b>	Samedi 2 avril 2022
Le Droit (Ottawa, ON)	Le Droit (Ottawa, ON)
<b>Source type</b>	• p. 84
Press • Newspapers	• 603 words
<b>Periodicity</b>	
Weekly	
<b>Geographical coverage</b>	
Provincial	
<b>Origin</b>	
Ottawa, Ontario, Canada	



ENGUÈNE MELNYK

## Des questions de succession compliquées

MARC BRASSARD

**L**e décès subit du propriétaire des Sénateurs Eugene Melnyk suscite des tonnes de questionnements quant à sa succession.

Comme il avait déjà frôlé la mort de près avant d'obtenir une greffe du foie in extremis en 2015, il est acquis qu'il a laissé un testament pour s'assurer que ses différents intérêts, incluant ceux dans le club de hockey de la capitale nationale, seront bien distribués à ses proches, à commencer par ses filles Anna et Olivia.

Les opérations quotidiennes de l'équipe ne devraient pas être trop affectées avec la présence d'Anthony LeBlanc comme président des affaires commerciales, du directeur général Pierre Dorion côté hockey, et de la vice-présidente exécutive et chef des finances Erin Crowe, rapatriée en février dernier après une absence de huit ans de l'organisation. Un Conseil d'administration, comprenant des proches de Melnyk comme Sheldon Plener, Larry Zeifman et John Miszuk, a également été formé pour diriger Sénateurs Sports et Divertissement, ce qui devrait assurer la transition d'ici à ce que le testament soit lu.

«Les entreprises corporatives de M. Melnyk sont différentes de sa fortune personnelle. Les corporations privées qu'il détenait, comprenant le club de hockey ainsi que les sociétés de biens immobiliers reliés et non-reliés à l'équipe n'étaient pas la propriété personnelle de M. Melnyk. Elles faisaient plutôt partie d'une structure corporative impliquant de multiples organisations, ce qui permet à ces entités de continuer à opérer leurs affaires indépendamment de M. Melnyk personnellement... Comme il était très passionné par l'équipe, il n'y a pas de doute qu'il a laissé des instructions claires quant à ses souhaits», a expliqué le professeur Jeremy de Beer, de la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, section de Common Law.

Un partisan des Sénateurs lui-même, de Beer s'intéresse aux questions légales dans le domaine du divertissement et du sport ainsi que de l'immobilier, ainsi que des successions. Il entend donc suivre de près les développements dans le dossier de la succession du proprio des Sénateurs.

Parmi les nombreuses questions qui n'obtiendront réponses qu'au cours des

ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE,  
ADRIAN WYLD

prochaines mois, il y a celle de la poursuite au civil de 700 millions \$ de Melnyk à l'endroit de son ancien partenaire dans le projet RendezVous LeBreton, John Ruddy, ainsi que de la contre-poursuite de ce dernier pour un milliard \$. Un avis de motion dans cette cause qui doit aller devant les tribunaux en septembre est supposée être présentée le 7 avril.

«Légalement, ces poursuites peuvent se poursuivre vu que des entités corporatives (Capital Sports Management, qui gère les Sensplex, du côté de Melnyk, et Trinity Developments du côté de Ruddy) sont impliquées. Mais en se basant sur l'information publique comme quoi il y avait une animosité personnelle entre M. Melnyk et M. Ruddy, et que le succès de la poursuite de ce dernier dépendrait du témoignage et du contre-témoignage de M. Melnyk qui ne sont plus possibles, il n'est pas clair s'il y a une motivation pour continuer ces procédures», pense M. de Beer.

Celui-ci a probablement mis son chapeau de partisan de l'équipe en ajoutant: «Peut-être que ça va présenter

une opportunité de réfléchir à la nécessité d'un tel litige. Ça pourrait être la chance de tourner la page pour le leadership de Capital Sports Management et de rafraîchir la relation avec la Ville d'Ottawa, les partisans d'Ottawa et les autres acteurs du monde des affaires dans la ville. Un genre de réinitialisation (“reset”, en anglais)», a-t-il souhaité.

[mbrassard@ledroit.com](mailto:mbrassard@ledroit.com)